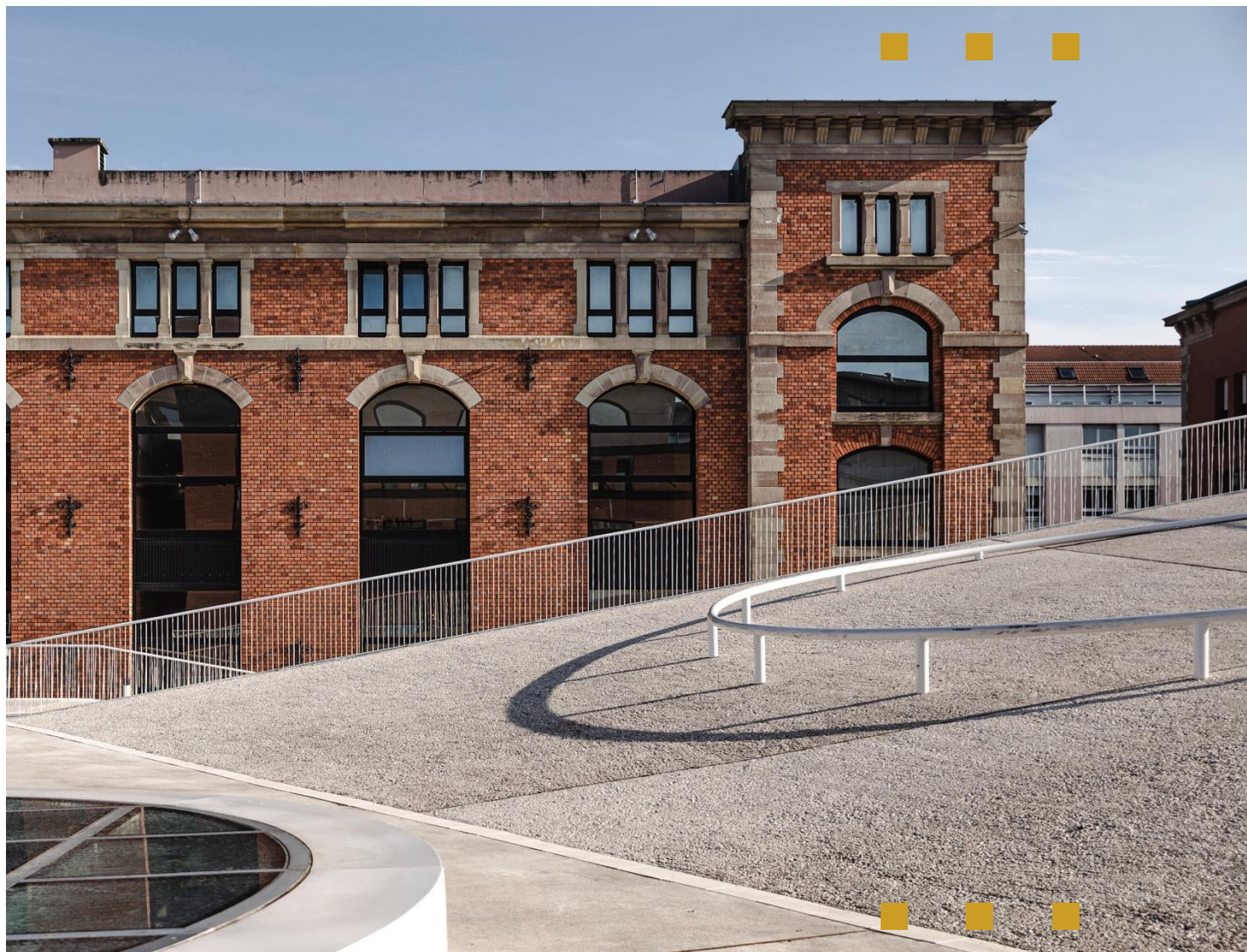
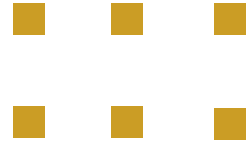




Politiques de soutien

A. JRAD & K. BOUVIER



Sommaire

1.1 Définitions

- 1.1 Définitions de la thématique du dossier
- 1.2 Lien avec le sujet/questions clés pour ses avenir

2. Analyse rétrospective

- 2.1. Dynamiques passées
- 2.2. Dynamiques en cours

3. Exploration prospective

- 3.1 Tendances lourdes
- 3.2 Incertitudes
- 3.3 Controverses
- 3.4. Ruptures

4. Références



1. Définitions

1.1 Définitions de la thématique du dossier

La macro-variable « politiques de soutien » examine les mesures et ressources mises en place à l'échelle européenne, nationale et régionale.

Politique de soutien

Une politique de soutien est l'ensemble des principes d'action d'un État ou d'un gouvernement, qui détermine des objectifs, de manière générale ou dans des domaines particuliers, et décide des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre" (Larousse).

Elle est ainsi constituée d'un ensemble structuré de décisions, de directives et d'initiatives prises par une autorité gouvernementale dans le but de favoriser, faciliter ou promouvoir une cause particulière, une industrie, un groupe de personnes ou des objectifs spécifiques. Ces politiques peuvent inclure des mesures législatives, des incitations financières, des programmes d'éducation, des initiatives de recherche, ou toutes autres actions visant à influencer positivement le domaine ciblé.

1.2 Lien avec le sujet/questions clés pour ses avenirs

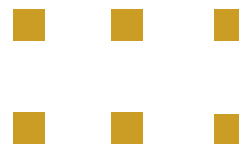
Les politiques de soutien jouent un rôle capital sur le passage vers l'économie circulaire en assurant la promotion d'un environnement favorable à cette transition via des leviers financiers et législatifs.

2. Analyse rétrospective

2.1. Dynamiques passées

À l'échelle européenne

Un soutien européen de plus en plus important mais qui se heurte aux limites de certains États membres : Au niveau européen, les pouvoirs publics interviennent sur les financements et la réglementation. En matière de financements, Les instances européennes consacrent une bonne partie de ses budgets au volet transition environnementale, notamment la réduction des déchets et le recyclage. Elles mettent en oeuvre des grands



programmes sectoriels ayant pour objet de soutenir les grandes entreprises dans leur passage à la circularité. Concernant le volet réglementaire, les réformes centrées sur l'économie circulaire se succèdent depuis 20 ans pour encadrer la gestion des flux énergétiques et des déchets. En juillet 2014, la commission européenne a pris un ensemble de mesures pour faciliter le passage à l'économie circulaire. En revanche, leur proposition législative sur les déchets intégrés a été retirée début 2015. Une nouvelle proposition législative a vu le jour, fin 2015, ainsi qu'un plan d'action sur l'économie circulaire. En revanche, les réglementations européennes peuvent parfois souffrir d'incohérences ou se confronter à un manque de moyens dans les Etats membres.

À l'échelle nationale

Le Grenelle de l'environnement, un premier pas structurant (2009) : Débuté en juillet 2007, le Grenelle Environnement a réuni des représentants de l'État, des collectivités locales, des ONG, des entreprises et des salariés afin de faire émerger en France des actions en faveur de l'écologie, de l'environnement et de la biodiversité et à forger une véritable politique. A l'issue de ces consultations organisées entre septembre et décembre 2007, deux lois dites « Grenelle I » et « Grenelle II » ont été adoptées en 2009 et 2010. A l'issue du Grenelle, la France a globalement renforcé ses efforts pour développer les énergies renouvelables, avec des objectifs ambitieux pour augmenter leur part dans le mix énergétique du pays. Des mesures de soutien financier, comme des tarifs d'achat préférentiels pour l'électricité produite à partir de sources renouvelables, ont aussi été mises en place pour encourager les investissements dans ce secteur. C'est en 2009 aussi qu'est créé le fonds Déchets de l'ADEME, aujourd'hui fonds Economie Circulaire, qui vise à promouvoir des actions qui favorisent la réduction, le tri, le recyclage, et la valorisation des déchets, tout en minimisant l'impact environnemental. La même année, le programme d'investissement d'avenir (PIA) est initié avec un budget de 35 milliards d'euros pour son premier volet (2010-2013). Ce programme a pour objectif de financer des investissements prometteurs et innovants dans des secteurs stratégiques pour la France, notamment l'économie circulaire pour la transition écologique.

Renforcement du cadrage législatif et des politiques de soutien :

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs. Cette loi introduit les bases de la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets à la source, en inscrivant l'objectif de transition vers une économie circulaire et en déclinant celui-ci en objectifs quantifiés de prévention et de gestion des déchets (tri, valorisation).

La feuille de route sur l'économie circulaire (2018), qui fait écho au paquet économie circulaire adopté par le parlement européen en décembre 2017, constitue la dernière étape de l'inscription à l'agenda public de ce concept. Cette feuille de route a été la base de travail de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Cette loi, dite « loi AGECL », participe à la transition vers une économie circulaire et promeut notamment l'économie de la fonctionnalité et du service via la promotion du réemploi et de la réparation, dans l'objectif global de lutter contre le gaspillage.

Enfin, **la loi climat et résilience (2021)** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, vise quant à elle à initier la transition de l'économie française vers un modèle qui soit à la fois écologique et durable.



Ce cadrage législatif s'est accompagné d'un renforcement des politiques existantes avec notamment le Fonds d'Economie circulaire de l'ADEME renouvelé tous les ans, et les Programmes d'Investissement et d'Avenir : PIA 2 (2013-2016, budget de 12 Md€), PIA 3 (depuis 2017, budget de 10 Md€) PIA 4 (depuis 2020, budget de 20 Md€) et PIA 5 (depuis 2021, budget de 54 Md€).

A l'échelle régionale et locale

Plusieurs travaux de la littérature grise et académique soulignant la pertinence de l'échelon local pour enclencher et structurer une dynamique collective autour de l'économie circulaire (Lévy et al., 2016 ; Sauvé et al., 2016),

Aux niveaux régional et local, de nombreuses actions ont été mises en oeuvre avec une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie issue de la loi **NOTRE** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 est portée et élaborée par la Région Grand Est mais a été co-construite avec tous ses partenaires : collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations.... Après cette vaste concertation, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**) a été adopté par le Conseil Régional le 22 novembre 2019.

L'ambition affirmée du SRADDET est de faire du Grand Est un territoire à énergie positive et bas carbone à horizon 2050 et un programme d'actions autour de l'économie circulaire a été initié en 2021 qui s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : Mettre en place une gouvernance partagée et une animation du territoire pour développer l'économie circulaire avec comme ambition d'impliquer l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales, entreprises et citoyens. Pour ce faire, les différents sujets sont discutés au sein d'un comité régional de pilotage ADEME /REGION/DREAL et la Région s'appuie aussi sur les partenariats existants tels que Climaxion avec l'ADEME et les chambres consulaires.

Axe 2 : Créer et mettre à disposition la connaissance sur les flux, les ressources et les pratiques. Un observatoire a ainsi été créé comme outil central d'animation de la politique Economie circulaire et Déchets.

Axe 3 : Accompagner les acteurs économiques, territoriaux et les citoyens vers l'économie circulaire avec l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) comme l'un des piliers pour le développement économique local ;

Axe 4 : Intégrer l'économie circulaire dans la recherche, l'innovation et les compétences de demain avec comme objectif principal de favoriser les expérimentations par exemple dans le domaine du recyclage chimique et thermique du plastique grâce aux techniques de dépolymérisation et de pyrogazéification.

Axe 5 : Adopter une approche filière dans les domaines à fort impact avec 5 filières identifiées comme prioritaires : BTP, plastique, bioéconomie, hydrogène vert, viticole-vinicole. La Région Grand Est est d'ailleurs la première à fédérer l'ensemble des acteurs du BTP autour d'une démarche filière qui s'engage à travers un « accord volontaire en faveur de l'économie circulaire » en partenariat avec l'ADEME.

2.2. Dynamiques en cours

A l'échelle européenne



Un renforcement des initiatives de la commission européenne à l'échelle européenne pour accélérer le passage à l'économie circulaire

Le lancement du Green Deal en 2019 : En décembre 2019, la volonté de verdissement de l'économie européenne a été affirmée avec le lancement du "Green Deal", pour l'Europe. La Commission européenne souhaite faire évoluer le cadre législatif et donner des orientations afin d'encourager les acteurs publics à être d'une plus grande exemplarité dans leurs achats. Le pacte vert prend la forme d'un ensemble de mesures ayant pour but d'engager l'union européenne sur une voie de transition écologique. L'objectif est de conduire à une Europe neutre en carbone d'ici 2050, tout en assurant une cohérence entre les différents Etats membres de l'Union Européenne dans la mise en place des stratégies nationales. Ce pacte vert propose alors des mesures qui portent sur la finance durable, le climat, l'énergie, l'environnement, les transports, l'agriculture et l'industrie. Parmi ces mesures, un plan d'action en faveur de l'économie circulaire est proposé.

Des plans d'action en faveur de l'économie circulaire depuis 2020 :

La commission européenne a présenté, en mars 2020, un plan d'action pour favoriser le passage à l'économie circulaire en portant une attention particulière à certains secteurs (textile, les plastique, technologies de l'information et de la communication, électronique et construction).

En février 2021, le parlement européen a adopté des mesures supplémentaires en faveur de l'économie circulaire. Le but est de parvenir, d'ici 2050, à une économie sans produits toxiques, durable sur le plan environnemental, neutre en carbone, entièrement circulaire. Afin de poursuivre ce but, le parlement a mis en place des règles de recyclage, d'utilisation et de consommation des matériaux plus strictes.

En mars 2022, une proposition de mesures a été publiée par la commission européenne en vue d'accélérer le passage vers l'économie circulaire. Ces mesures concernent une dynamisation des produits durables, plus de responsabilisation des consommateurs pour la transition verte. Ces mesures révisent aussi le règlement des produits de construction. La commission propose également une stratégie focalisée sur les textiles durables.

En juillet 2023, une directive sur les niveaux minimums de contenu recyclé pour les batteries industrielles, SLI et les batteries des véhicules électriques a été adoptée. Ces batteries devraient aussi être accompagnées d'une documentation sur les contenus recyclés.

En novembre 2023, la commission européenne a rajouté des règles sur les emballages. Il s'agit de propositions permettant d'améliorer la conception des emballages pour permettre de les réutiliser et les recycler. Une transition vers des plastiques biodégradables, compostables et biosourcés a également été recommandée par la commission.

Aujourd'hui, en 2024, un texte sur le gaspillage alimentaire est en train d'être discuté au parlement européen. Ce texte a pour objectif de définir les règles d'éco-conception pour un certain nombre de produits.

Le plan d'action "zéro pollution"

Lancée par la Commission Européenne, l'ambition "zéro pollution" pour 2050 a pour objet de contribuer au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies. Elle complète aussi l'objectif de



neutralité climatique d'ici 2050, et ce, en synergie avec les objectifs liés à une économie circulaire. Elle apparaît parmi de multiples initiatives mises en place, tel que le pacte vert pour l'Europe.

Son objectif principal est de fournir des orientations, aux différents Etats membres, pour accélérer la réduction de la pollution à trois niveaux : le sol, l'air et l'eau. Ainsi, d'ici 2030, l'Europe doit diminuer, entre autres, de plus de 55 % les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé, de 50 % les pertes de nutriments, de 50 % les déchets plastiques en mer, de 30 % les microplastiques libérés dans l'environnement, de 50 % les déchets municipaux résiduels, et de façon significative la production totale de déchets.

La taxonomie Européenne pour flécher les investissements

En mars 2020, le groupe technique sur la finance durable de la Commission Européenne a proposé une refonte de la taxonomie. La refonte proposée a principalement pour objectif de mieux flécher les investissements. Le rapport intermédiaire, publié le 18 juin 2020, définit les externalités environnementales de l'objet économique permettant de juger si un investissement est durable. La taxonomie verte vise, notamment, à combattre tout « greenwashing ». Ce dispositif devrait permettre la reconnaissance d'une activité vertueuse.

Cette taxonomie verte est entrée en vigueur progressivement en 2021. Elle réoriente donc les flux financiers vers les entreprises capables de proposer des alternatives aux industries polluantes. En 2022, seuls deux objectifs ont été présentés : ceux liés au changement climatique.

La directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)

Entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024, la directive européenne CSRD fixe des obligations et normes de reporting extra-financier pour les grandes entreprises européennes, remplissant deux des critères suivants : plus de 40M€ de chiffres d'affaires, plus de 500 salariés, plus de 20M€ de total de bilan. Le reporting extra-financier porte sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette directive européenne vise donc à encourager le développement durable des entreprises européennes, mais aussi à harmoniser leur reporting extra-financier.

En 2025, cette directive concernera également les entreprises européennes remplissant deux des critères suivants : plus de 250 salariés, plus de 20M€ de total de bilan, plus de 40M€ de chiffres d'affaires.

En 2027, la CSRD concernera les PME européennes cotées en bourse.

Des financements européens importants mais dont l'efficacité pourrait être renforcée :

L'Europe met en place des financements ayant pour objectif d'appuyer la recherche permettant d'accélérer le passage à une économie circulaire. Horizon Europe, par exemple, est un programme de l'Union Européenne destiné à la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027. Ce programme offre un budget de 95,5 milliards d'euros. Ce budget se répartit sur quatre piliers dont les problèmes mondiaux et compétitivité industrielle européenne.

Les mesures européennes cherchent à soutenir les entreprises qui ne s'inscrivent pas encore dans une économie circulaire afin de les aider à passer à un nouveau modèle de production. Toutefois, ce système de financement souffre de plusieurs lacunes. Premièrement, les pouvoirs publics oublient de soutenir les entreprises qui sont déjà dans une dynamique circulaire pour qu'elles continuent à faire des efforts. Deuxièmement, la communication autour de ces programmes reste limitée au réseau impliqué. Troisièmement, ces budgets financent



généralement des études et des experts internationaux qui ne réalisent que rarement leurs missions jusqu'au bout, à savoir mettre en place et accompagner la mise en place des mesures grâce au budget à leur disposition.

Certes, les mesures européennes se sont accélérées ces dernières années, notamment avec le Green Deal. Néanmoins, l'Europe a du mal à tenir ses engagements. Ce ralentissement du passage à la circularité est dû à un manque de prise en considération de certains faits tels que la guerre en Ukraine et l'inflation. De plus, il y a un manque de communication autour de l'importance de la réduction des emballages et du gaspillage alimentaire au sein des localités.

A l'échelle nationale

Un soutien accentué après la crise sanitaire de la covid-19 (France relance, France 2030, PIA 4)

La crise sanitaire de la Covid-19 a induit l'intensification des politiques de soutien en faveur des entreprises pour que celles-ci conservent leurs effectifs, embauchent, investissent et se modernisent.

Un plan de relance économique, "**France relance**", est annoncé en juillet 2020 à hauteur 100 milliards d'euros, qui représentent 4,1 % du PIB. Ce plan comprenait alors trois volets : la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Il est soutenu financièrement à hauteur d'environ 40 milliards d'euros par l'Union européenne. Sur les 100 milliards d'euros du plan France Relance, 35 sont consacrés à l'industrie, notamment pour financer l'évolution vers une économie circulaire.

Un nouveau plan d'investissement **France 2030** de 54 milliards d'euros qui s'inscrit dans la lignée du plan France Relance est initié en octobre 2021. Inédit par son ampleur, France 2030 ambitionne de transformer durablement les secteurs-clés de l'économie par la recherche, l'innovation et l'investissement industriel en soutenant des projets d'excellence. Depuis deux ans, 21 milliards d'euros ont déjà été engagés et 4370 projets accompagnés dont plus de 1000 répondants à l'objectif "mieux produire" en décarbonant l'industrie sur le volet énergétique (nucléaire, hydrogène, ENR) et sur le volet transport (diversification des filières automobiles et aéronautiques) dans l'objectif d'être neutre en carbone en 2050.

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA4) est doté de 20 milliards d'euros sur 5 ans : c'est deux fois plus important que les deux derniers programmes lancés en 2014 (12 Mds€) et en 2017 (10 Mds). L'objectif est de permettre à l'Etat de définir ses stratégies d'investissement prioritaires tout au long de la durée du programme et de les adapter dans le temps afin de faire face aux défis que nous ne connaissons probablement pas encore aujourd'hui.

Il combinera deux logiques d'intervention visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs, tout en simplifiant la lisibilité des outils d'intervention et de financement : des investissements stratégiques et prioritaires ainsi que des financements pérennes pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Programme d'accélération BPI France : BPI France, en tant que banque publique d'investissement, accompagne les PME, ETI, TPE et start-up françaises dans la conception, financement et mise en place de leurs projets de développement et d'innovation. Aujourd'hui parmi les priorités de BPI France, nous trouvons la décarbonisation des entreprises françaises et le soutien du plan France 2030. Elle propose donc, dans ce cadre, des programmes d'accélération et accès facilité. Parmi ces programmes, BPI France offre un "programme d'accompagnement



pour les dirigeants d'entreprises de la filière Transformation et Valorisation des Déchets qui souhaitent développer leur activité dans une économie circulaire, compétitive et respectueuse de l'environnement". Ce programme, financé par la CME et le Gouvernement dans le cadre du plan France 2030, est accessible aux PME et ETI opérant dans la collecte et la gestion des déchets. La banque leur propose d'offrir du conseil, de la formation, de la mise en relation mais aussi de l'accompagnement.

Une vision holistique développée par l'ADEME

Pour l'ADEME, la politique de soutien devrait s'inscrire dans une vision holistique qui englobe toutes les étapes de vie d'un produit. Cette dernière considère qu'elle devrait englober les trois volets des acteurs économiques : (1) les entreprises dans leur production, (2) les consommateurs dans leur comportement d'achat et de consommation, et (3) les acteurs de l'environnement qui traitent les produits en fin de vie. Ainsi, le périmètre d'action de l'ADEME reste à une échelle plus macro.

Les acteurs économiques rejoignent cette vision holistique présentée par l'ADEME, mais à une échelle micro. Pour eux, la politique de soutien devrait concerner toute la chaîne de valeur. Dès lors, les deux visions du périmètre d'intervention des pouvoirs publics sont complémentaires. Il faudrait soutenir l'ensemble des acteurs économiques aussi bien à l'échelle macro (le cycle de vie du produit) que micro (le processus de production).

Des perceptions des politiques de soutien qui varient selon la taille des entreprises

L'étude de l'institut national de l'économie circulaire met en avant la tendance des entreprises, de différentes tailles, issues de 15 secteurs différents et de 12 régions françaises. Pour 81% des industriels, l'économie circulaire représente une opportunité. La circularité permettrait de développer de nouveaux marchés mais aussi de réaliser des économies, tout en relevant les défis environnementaux actuels pour plus de 85% des industriels. Dès lors, un consensus semble être dégagé sur la volonté des entreprises à s'inscrire dans un modèle non linéaire privilégiant une économie circulaire.

Toutefois, la perception du niveau d'engagement de l'Etat envers ces entreprises pour faciliter le passage vers une économie circulaire diffère selon la taille de l'entreprise.

Dans l'enquête réalisée par l'institut national de l'économie circulaire, et qui se focalise majoritairement sur des grandes et moyennes entreprises bien établies, 70% des répondants trouvent que la contrainte réglementaire est une raison secondaire de s'investir dans son passage vers l'économie circulaire. Nos entretiens semi-directifs montrent que les petites entreprises ne trouvent pas le soutien nécessaire. Par exemple, le plan de relance n'avait principalement aidé que les grands groupes industriels, chose qui a été reprochée à l'ADEME plus tard. L'ADEME justifie l'absence d'aides aux petits entrepreneurs par la dépendance de ces derniers d'autres systèmes comme la sous-traitance, complexifiant alors l'attribution des aides.

Selon l'étude réalisée par l'INEC et OPEO, plus de 60% des entreprises considèrent qu'il existe un manque d'incitation réglementaire qui freine le passage à un modèle d'économie circulaire. Parmi ces industriels, plus de 60% des entreprises avancées dans leur adoption du modèle de l'économie circulaire perçoivent une sous-communication des enjeux liés. Concernant les petites entreprises, elles se trouvent freinée par un manque d'accès aux bonnes technologies et compétences, mais aussi aux aides de l'Etat. Pour l'ADEME, l'appui offert à



l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur manque d'équilibre, provoquant ainsi une perturbation de toute la chaîne.

Un manque de contrôle de l'application des réglementations : Plusieurs freins relatifs au cadre réglementaire ont été relevés par les acteurs industriels français. En premier lieu, certains acteurs expriment l'existence d'activités circulaires non réglementées. Par exemple, le directeur du développement de FGWRS explique l'incapacité de la société de déployer le dispositif de revalorisation d'eau grise dans les bâtiments, et ce, faute d'autorisation. Un deuxième exemple concerne les pneus rechapés. Effectivement, la réglementation n'encadre pas ce type de pneus. Ainsi, un fabricant de pneus peut apposer la mention "rechapable" sur ses pneus sans en avoir les caractéristiques.

En deuxième lieu, les acteurs industriels considèrent qu'il existe un manque de contrôle du respect des obligations réglementaires. Le suivi des règlements comme REACH, liés à la présence des substances chimiques dans les produits fabriqués ou importés de l'Union Européenne, s'avère difficile. De même, pour lutter contre l'obsolescence programmée, l'Etat a déployé l'indice de réparabilité à partir du 1er janvier 2021. Néanmoins, plusieurs industriels apposent les bons indices sans remplir les exigences relatives. Ainsi, il faudrait renforcer les contrôles des différents indices.

Un manque d'incitation réglementaire et d'information vers les petites entreprises : Les acteurs industriels, particulièrement les petites entreprises et les artisans, souffrent d'un manque d'incitation réglementaire. Or, l'incitation réglementaire a montré son impact positif notamment dans le cas de l'interdiction des plastiques à usage unique. Avec des incitations réglementaires, les industriels s'inscrivant dans un modèle circulaire, quelle que soit leur taille, finissent par couvrir le marché.

Certes, les efforts nationaux en matière de passage à la circularité, tel que le Plan de relance, sont remarquables. En revanche, pour les grandes entreprises, la loi AGECE n'adresse pas assez le pivot vers l'industrie circulaire. Pour les petites entreprises, elles n'ont même pas accès aux informations. Il convient donc de se rapprocher un peu plus des entreprises afin de les informer, les former et les accompagner.

Des marchés publics à réserver

Selon les acteurs économiques, les marchés publics favorisent le critère prix aux critères environnementaux. Par exemple, l'armée française n'a pas pu se procurer des chaussures rangers de qualité, éco-conçues et fabriquées en France. Dès lors, les marchés publics devraient prendre en considération les critères environnementaux afin de favoriser le passage vers une économie circulaire.

A l'échelle régionale et locale

Le rôle central de l'ADEME via Climaxion et la Convention de Transition Ecologique : Au niveau régional, près de 100 M€ ont déjà été consacrés au programme Climaxion, imaginé et mis en oeuvre par les services de l'ADEME et de la Région entre 2017 et 2020. Il s'agit d'un programme unique qui accompagne les collectivités, les



entreprises, les associations, les bailleurs sociaux, les professionnels du bâtiment et les particuliers dans leurs démarches éco-responsables. Cette transition doit concourir à atteindre les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui renforce dans la durée les orientations déjà engagées en fixant l'objectif de faire du Grand Est une région à énergie positive et bas carbone à horizon 2050.

En outre, en janvier 2023, l'Etat, l'ADEME et la Région Grand Est ont signé la toute première « Convention de Transition Ecologique » de France permettant la délégation, à la Région Grand Est, d'une partie du « fonds chaleur » de l'ADEME. Cette Convention intervient dans le cadre de la loi 3DS et a pour objectif de massifier le développement de la chaleur renouvelable en Grand Est en augmentant sensiblement le nombre de projets soutenus.

Le rôle de l'Eurométropole dans le développement de l'économie circulaire locale : Au niveau des municipalités de l'Eurométropole, les préoccupations relatives à l'économie circulaire sont bien intégrées, et nombre d'équipes municipales comptent désormais dans leurs rangs une délégation en charge de l'économie circulaire sociale et solidaire. Les budgets ne suivent pas forcément mais les actions menées sur le terrain ne doivent pas pour autant être négligées, notamment en termes d'impacts sur les comportements des consommateurs. Il apparaît notamment que les structures d'insertion ont et continuent de jouer un rôle majeur dans le recyclage et constituent souvent des niches suivies par les entreprises.

Localement, les actions menées se répartissent en 6 grandes catégories :

- **Rencontrer et structurer** les structures locales, communiquer et informer. Ainsi, dans la commune de Schiltigheim, des rencontres ont été organisées avec des représentants de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) du Grand Est et AlsaceActive, association qui soutient les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif.
- **Fédérer, créer un réseau.** Depuis 2016, l'Eurométropole est engagée aux côtés des associations de l'économie sociale et solidaire concernant la collecte de textiles à travers la signature d'un SIEG (Service d'Intérêt Economique Général). Ainsi entre 2016 et 2019, 6600 tonnes de textiles, linges et chaussures ont été valorisées. Un SIEG est actuellement en cours dans le domaine des NTIC et Humanis (un collectif de 70 associations actives dans le champ de la solidarité. Les associations constituant le collectif sont des antennes locales de grandes ONG ainsi que de petites ou moyennes associations de solidarité) et Desclicks (association Informatique Solidaire – Desclicks qui a pour objet de rendre les technologies de l'information et de la communication accessibles au plus grand nombre) vont y répondre. En janvier 2024, a été lancé l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) l'Espérance pour la reconversion du site industriel brassicole de l'Espérance à Schiltigheim. L'objectif étant de mobiliser des entreprises industrielles, artisanales, brassicoles, et des acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et la transition écologique. L'AMI L'Espérance est ouvert à toutes tailles d'entreprises, de la TPE à la grande entreprise, qu'elles soient déjà implantées dans l'Eurométropole ou en quête d'une nouvelle opportunité.
- **Attirer et accueillir.** La volonté est de parvenir à créer un cercle vertueux entre les acteurs locaux par le biais de groupes de réflexion sur les besoins du territoire, le développement d'une politique d'accueil privilégiée, avec par exemple l'association Start-Up de territoire.
- **Expérimenter.** Par exemple avec Relais 2D une structure d'insertion unique en France qui aide les bailleurs et les collectivités à évaluer la part d'insertion envisageable ou encore avec BOMA qui



accompagne les collectivités et les entreprises pour le démantèlement et la reconstruction avec le matériau déconstruit.

- **Agir ensemble.** Pour créer du lien, développer de nouvelles habitudes d'achats en initiant par exemple des groupes de travail sur des sujets spécifiques au sein des communes. Faire évoluer les mentalités, les statuts et les représentations.

Développement de l'EIT (Ecologie Industrielle et Territoriale) : Concernant plus précisément l'industrie, l'un des axes majeurs concerne l'EIT qui a commencé à se développer sur le territoire avec la démarche CLES (Coopérations Locales et Environnementales en Synergies) dès 2013. Aujourd'hui, près de 32 entreprises sont engagées qui représentent plusieurs milliers d'emplois et font volontairement le choix de se regrouper et de travailler de concert pour des enjeux communs. Plus de 60 synergies ont ainsi été déployées depuis le lancement, dont un réseau de chaleur en janvier 2021. Il existe aussi un projet de récupération de chaleur fatale de l'aciérie de Kehl pour une utilisation en chauffage urbain par l'Eurométropole de Strasbourg.

Parmi les projets en cours : la démarche de l'Ecoparc Rhénan, lancée en 2020, relative à une zone nouvellement créée avec des activités de BTP et de logistique ou encore la plaine des bouchers, concernée par un nouveau marché depuis 2023, qui présente une bonne dynamique avec des associations de zone et des enjeux d'aménagement sur une zone mixte. Dans le cadre de la CLES, les entreprises paient une cotisation pour faire vivre la démarche et permettent à leurs salariés de participer aux groupes de travail.

Développement du réemploi : Enfin, le réemploi dans le BTP a été identifié comme un enjeu majeur pour le territoire, notamment en raison de la quantité de déchets produits et de l'impact carbone du secteur. Un travail est en cours pour permettre la mise en place d'un marché des matériaux du BTP issus du réemploi en activant à la fois l'offre et la demande. Dans ce cadre, la création d'une plateforme de stockage constituerait un élément déterminant. Un partenariat avec Toulouse dans le cadre du projet européen LifeWaste2Build permettrait également de matérialiser une méthodologie pour favoriser le réemploi sur les chantiers locaux.

Au niveau local, des acteurs impliqués mais un soutien économique limité : L'approche concernant les démarches d'EIT est géographique : les acteurs impliqués sont l'Eurométropole ; Initiatives Durables, une association animée par des professionnels de l'économie responsable qui forme un réseau de référence dans le Grand Est engagé pour une responsabilité économique, sociétale et environnementale ; les municipalités ; les associations d'entreprises qui portent les démarches et sont les garantes de leur pérennité et bénéficient d'un soutien financier et technique et enfin, les entreprises qui sont au cœur des synergies et des démarches.

Le soutien économique direct est régional : le rôle des collectivités est davantage celui d'animateur et de facilitateur des transitions et l'accompagnement économique reste à minima régional via des dispositifs spécifiques. Il convient cependant de ne pas sous-estimer les actions menées et le rôle à jouer des collectivités dans les transitions à venir.

Un manque de coordination entre le niveau européen et le niveau local

Contrairement à ce que présente la commission européenne sur son site internet : "Les petites et moyennes entreprises sont les piliers de l'économie de l'UE. Il est essentiel de les renforcer, d'achever l'union des marchés des capitaux et d'approfondir l'Union économique et monétaire", les petits entrepreneurs et les artisans se sentent exclus du soutien accordé pour permettre le passage vers une économie circulaire. Pourtant, ces derniers ont commencé la mobilisation de ce modèle de production bien avant les grandes entreprises. Leur vision de la



production s'inscrit intuitivement dans un modèle d'économie circulaire. Ainsi, le passage des informations et des fonds du niveau européen vers le niveau local manque de coordination entre les différents acteurs. Il faudrait renforcer l'exploration et le contrôle des fonds alloués à ce type d'entreprises qui ne font que participer dans le passage à la circularité.

3.Exploration prospective

3.1 Tendances lourdes

Un renforcement des objectifs : À l'échelle européenne, la tendance à soutenir activement les politiques de soutien liées aux questions environnementales devraient se poursuivre ses prochaines années sous l'impulsion du Green Deal.

Les objectifs à atteindre ont par ailleurs été renforcés encore récemment via un ensemble de propositions visant à réviser et à actualiser la législation de l'UE par le biais du paquet "Ajustement à l'objectif 55" qui vise à mettre en place de nouvelles initiatives pour veiller à ce que les politiques de l'UE soient conformes aux objectifs climatiques arrêtés par le Conseil et le Parlement européen. Les nouvelles dispositions prévoient notamment l'augmentation du financement du Fonds pour la modernisation et du Fonds pour l'innovation.

Des progrès insuffisants face à la pression démographique : Dans un scénario de prolongement des tendances socioéconomiques actuelles et d'absence de politiques nouvelles, l'OCDE considère que les progrès réalisés en matière de lutte contre la pollution et d'utilisation plus efficiente des ressources ne suffiront pas à compenser les pressions que la croissance démographique et la hausse des niveaux de vie feront peser sur l'environnement. D'ici à 2050, la population mondiale aura augmenté de 20% et les échanges économiques seront multipliés par 4. Les politiques de soutien à l'économie circulaire doivent intégrer dès à présent cette évolution programmée afin d'être en mesure de répondre aux défis démographiques, économiques et climatiques de plus en plus importants.

Du consommateur au consomm'acteur : Selon une étude prospective menée par Futuribles, les valeurs associées à la consommation sont en train de changer. Les convictions personnelles liées à l'éthique et l'environnement pèsent de plus en plus sur les choix individuels de consommation. Par exemple, les consommateurs préfèrent consommer le Made in France qui est fabriqué selon un modèle d'économie circulaire et dans le respect de l'environnement. De même, deux vacanciers européens sur trois se déclarent, pendant l'été 2023, prêts à changer leur mode de transport pour réduire leur impact carbone, d'après une étude Ipsos.

Toutefois, cette étude montre également une segmentation accrue des modes de consommation. En effet, la crise sanitaire a accéléré la massification de la livraison à domicile tout en s'attaquant à de nouveaux marchés tels que les courses alimentaires et la mode.



Ces deux évolutions concurrentes pourraient toutefois devenir complémentaires si les pouvoirs publics prenaient l'initiative de soutenir l'économie circulaire présente sur des plateformes numériques.

Un renforcement du système de gestion des déchets en France : La performance du système de gestion des déchets en France représente un élément essentiel dans la transition, d'autant plus que l'Union européenne et la France visent des taux de recyclage très élevés. En effet, elles tendent vers 100 % des plastiques à usage unique, et 75 % du papier-carton recyclés en 2025. Les contraintes réglementaires devraient ainsi poursuivre leur renforcement dans les années à venir.

3.2 Incertitudes

Une circularité affichée, mais pas toujours respectée : Respecter le Made in France fabriqué selon un modèle d'économie circulaire dans toute la chaîne de valeur. Dans le secteur du textile, par exemple, certains industriels fabriquent leurs produits selon un modèle linéaire en délocalisant la production en Asie. Pour une seule partie de la production, par exemple les boutons, ils respectent un modèle d'économie circulaire. Ils vendent alors leur produit comme étant un produit Made in France suivant un modèle d'économie circulaire. Il faudrait donc renforcer le contrôle de la mise en oeuvre de la circularité.

Une meilleure prise en compte des petites entreprises et des artisans dans les politiques de soutiens : Si l'Union Européenne et l'Etat français mettent en place des incitations financières permettant d'accélérer le passage à l'économie circulaire, il s'avère que les plus petites entreprises et les artisans n'ont accès ni à l'information, ni au financement. En effet, ces petites entreprises n'ont ni le réseau ni la trésorerie leur permettant d'accéder à ces informations. Et pourtant, les artisans et les petites entreprises sont les plus convaincus de la circularité. Il faudrait donc procéder à un travail de terrain plus important en se déplaçant dans les différentes régions, et en repérant les entreprises méritant vraiment l'appui financier.

Maintien de la position de la France des bons élèves européens en matière de circularité : Les initiatives françaises en matière de passage à l'économie circulaire s'inscrivent dans un cadre plus global, à savoir les directives européennes. Contrairement à d'autres pays européens, comme la Pologne, la France est considérée parmi les pays en avance dans les mesures incitatives au passage à un modèle circulaire. Par exemple, en termes de gestion des déchets, chaque pays européen choisit la manière dont il accompagne le recyclage des déchets. La France est le seul pays ayant mis en place la REP comme taxe payée par le producteur des déchets. La France s'est également investie dans de nombreux circuits de recyclage, ce qui n'est pas le cas de tous les pays européens. Le maintien de cette position de la France suppose que les capacités de financements suivent les ambitions affichées, ce qui n'est pas certain.

Mise en place d'une TVA circulaire : Le 04 mai 2022, le Ministre en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires, adresse à l'Institut national de l'économie circulaire une demande de mission sur les conditions de mise en place d'une TVA circulaire, un rapport prévu dans la loi de finances pour 2023. L'institut national de l'économie circulaire dégage ainsi sept recommandations à adopter dans la loi de finance 2024 :

- Adopter une TVA à 5,5% sur les opérations de réparation de l'électroménager, des chaussures et articles en cuir et des vêtements et du linge de maison
- Mesurer l'impact économique, social et environnemental des taux de TVA réduits



- Définir clairement les notions de reconditionnement et de remanufacturing en vue de leur inclusion dans une TVA circulaire
- Réduire les taux de TVA d'autres secteurs de la réparation
- Mettre en place une TVA circulaire pour l'économie de la fonctionnalité
- Réduire les taux de TVA les produits manufacturés éco-conçus
- Déployer la TVA circulaire sur les produits reconditionnés

A ce stade il s'agit d'un projet de loi dont la promulgation et la mise en oeuvre reste incertain.

Capacité des politiques de soutien à embarquer les sur-consommateur : La tendance de consommation, surtout des jeunes, montre une évolution des comportements et modes de vie vers la circularité. Toutefois, il ne faudrait pas oublier les citoyens qui s'inscrivent dans un modèle de surconsommation. Il faudrait ainsi concevoir des politiques de soutien et d'aide permettant encourageant à "surconsommer" des produits circulaires. Pour ce faire, il faudrait appuyer les acteurs économiques qui s'inscrivent dans un modèle circulaire.

Mise en place d'un meilleur suivi des politiques de soutien et d'une incitation forte à la circularité : Bien que l'OCDE ait mis en place des mesures permettant d'évaluer la progression des différents pays et villes dans l'adoption du modèle circulaire, cette grille reste insuffisante. Il faudrait mettre en place un système de rémunération ou sanction selon le degré d'avancement de chaque pays pour accélérer le passage de tous les pays européens à la circularité.

3.3 Controverses

Des intérêts conflictuels : Aujourd'hui, des intérêts conflictuels existent entre la promotion de la sobriété, du non-achat et l'intérêt conflictuel avec celui des commerçants dont le modèle économique reste basé sur la vente en volumes. Récemment, la campagne de l'ADEME « Épargner nos ressources », lancée en marge du Black Friday, a introduit le concept de dévendeur : des vendeurs qui encouragent les clients à opter pour la réparation ou la réutilisation plutôt que l'achat de neuf. Cette initiative a enflammé les réseaux sociaux et divisé les professionnels et le gouvernement.

Des tensions au sein et entre sphères : Premièrement, une tension entre la sphère politique et les petits acteurs économiques, notamment les artisans manuels, existe. Ces derniers considèrent qu'ils sont marginalisés par les pouvoirs publics. Deuxièmement, une tension entre les grandes entreprises et les petites entreprises / artisans manuels existe. Les petites entreprises considèrent que les grandes entreprises sont privilégiées par les organismes publics de financement et de réglementation.

3.4. Ruptures

Une inclusion de tous les acteurs économiques : Les politiques de soutien qu'elles que soient l'échelle, parviennent à se réformer pour intégrer pleinement les petites entreprises et les artisans dans les aides



accordées.

Une incorporation de la circularité dans l'ADN des entreprises et des Etats : Pour les entreprises : ne plus considérer l'économie circulaire comme une tendance permettant d'accéder au maximum de clients, mais plutôt une vraie vision qui s'éloigne de la logique de sur consommation. Pour les acteurs politiques : Ne pas promouvoir l'économie circulaire pour rentrer dans les classements et cocher des cases de statistiques, mais plutôt pour assurer une grande évolution dans la société.

Un renforcement du système de gestion des déchets en France : La performance du système de gestion des déchets en France représente un élément essentiel dans la transition, d'autant plus que l'Union européenne et la France visent des taux de recyclage très élevés. En effet, elles tendent vers 100 % des plastiques à usage unique, et 75 % du papier-carton recyclés en 2025. Les contraintes réglementaires devraient ainsi poursuivre leur renforcement dans les années à venir.

Un renforcement massif des politiques de soutien suite à une crise environnementale d'ampleur, comme une augmentation rapide du niveau de la mer, une série d'événements météorologiques extrêmes ou un changement soudain dans la biodiversité, qui pourrait amener les gouvernements à réévaluer leurs politiques de soutien en faveur de l'économie circulaire pour renforcer la résilience environnementale.

Une crise économique majeure qui pourrait entraîner des changements drastiques dans les politiques gouvernementales. Les priorités pourraient évoluer vers la stabilisation économique immédiate, avec des conséquences à long terme sur les engagements en matière de durabilité.

Des changements dans l'ordre mondial, tels que des conflits géopolitiques ou des accords diplomatiques inattendus qui pourraient influencer les politiques de soutien européennes et nationales en matière d'économie circulaire. Les sanctions, les blocus commerciaux ou les alliances stratégiques pourraient avoir des répercussions importantes.

4. Références

Articles académiques

Bourdin, S., & Maillefert, M. (2020). Dossier « L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial » –Introduction–L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial. *Natures Sciences Sociétés*, 28(2), 101-107.

Ellen MacArthur, F. (2015). McKinsey center for business and environment, SUN. Growth within: a circular economy vision for a competitive Europe.

Lévy, J. C., Imbert, N., Corre, D., & Aurez, V. (2016). Economie circulaire et coopération décentralisée : des clés pour agir.



Martinez M., Impacts d'une transition agroécologique généralisée de l'UE, Analyse d'article, 5 février 2024,

<https://www.futuribles.com/impacts-dune-transition-agroecologique-generalisee-de-lue/> [consulté le 07 février 2024]

Ntsondé, J. (2022). Economie circulaire, innovation et territoires : vers un modèle d'ingénierie politique pour accompagner la transition écologique des territoires. *Vie & sciences de l'entreprise*, (2), 236-249.

Perret B. (Ed.), 2014. L'économie circulaire, état des lieux et perspectives. Rapport no 009548-06, Paris, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie,

www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000005.pdf.

Schiavo, M. ; Le Mouel, C. ; Poux, X. ; Aubert, P.-M., (2023), The land use, trade, and global food security impacts of an agroecological transition in the EU, *Front. Sustain. Food Syst.*, Sec. Land, Livelihoods and Food Security, <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fsufs.2023.1189952/full> [consulté le 07 février 2024]

Weill, F. (2023), Veille prospective dans les territoires : analyse des signaux faibles, 6 (N° 457), pages 63 à 72. 16

Rapports

ADEME (2020), Stratégie "Europe et International" 2020-2022

ADEME (2022), Stratégie recherche-développement 2021-2027

ATAG (2021), Waypoint 2050 : Balancing growth in connectivity with a comprehensive global air transport response to the climate emergency: a vision of net-zero aviation by mid-century, https://aviationbenefits.org/media/167417/w2050_v2021_27sept_full.pdf [consulté le 07 février 2024]

Commission européenne (2021), Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, Cap sur une planète en bonne santé pour tous, Plan d'action de l'UE : «Vers une pollution zéro dans l'air, l'eau et les sols», Bruxelles, le 12.5.2021,

Commission européenne (2023), Protection de l'environnement et de la santé : la Commission adopte des mesures pour limiter les microplastiques ajoutés intentionnellement https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_4581 [consulté le 08 février 2024]

Commission Européenne (2023), Économie circulaire : définition, importance et bénéfices, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/ecirculaire->



dechets/20151201STO05603/economie-circulaire-definition-importance-et-benefices [consulté le 31 janvier 2024]

Commission européenne (2024), Une économie au service des personnes : Garantir l'équité sociale et la prospérité https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/economy-works-people_fr [consulté le 31 janvier 2024]

France Stratégie (2022), Prospective 2040-2060 DES TRANSPORTS ET DES MOBILITÉS : 20 ans pour réussir collectivement les déplacements de demain , rapport de synthèse Février 2022, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/prospective_2040-2060_des_transports_et_des_mobilites_-_rapport_de_synthese_-_fevrier_2022.pdf [consulté le 08 février 2024]

France Stratégie (2024), Comité d'évaluation du plan France relance, Rapport final, <https://www.strategie.gouv.fr/publications/comite-devaluation-plan-france-relance-rapport-final> [consulté le 07 février 2024]

Grand Est Territoires (avril 2021), Accélérons l'économie circulaire dans le Grand Est pour la compétitivité et la durabilité, Région Grand Est.

OPEO & INEC (avril 2021), Pivoter vers l'industrie circulaire : quels modèles ? comment accélérer ? https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2021/10/pivoter-vers-lindustrie-circulaire_INEC_OPEO.pdf [consulté le 31 janvier 2024]

Préfecture du nord (novembre 2019), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Fascicule règles mesures d'accompagnement et indicateurs, version adoptée le 22 novembre 2019.

Webographie

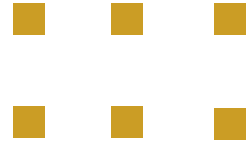
<https://www.ademe.fr/les-futurs-en-transition/les-scenarios/> [consulté le 31 janvier 2024]

<https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/919-l-economie-circulaire-en-10-questions.html> [consulté le 31 janvier 2024]

<https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire>

<https://www.inter-mines.org/fr/revue/article/l-economie-circulaire-mise-en-perspective-historique-et-enjeux-contemporains/1388>

<https://www.goodplanet.info/2021/12/13/la-taxonomie-un-outil-europeen-pour-definir-la-finance-verte/#:~:text=Une%20taxonomie%20pour%20guider%20les%20investissements&text=La%20taxono>



17

mie%20europ%C3%A9enne%20devrait%20rentrer,financiers%20%C3%A0%20orienter%20leurs%20investissem
ents.

<https://www.economie.gouv.fr/cedef/interdiction-plastique-usage-unique#:~:text=La%20Commission%20europ%C3%A9enne%20a%20adopt%C3%A9,.eu%2C%2025%20septembr e%202023> [consulté le 08 février 2024]

<https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/eu-waste-management-law.html> [consulté le 08 février 2024]

<https://www.futuribles.com/impacts-dune-transition-agroecologique-generalisee-de-lue/> [consulté le 06 février 2024]

Entretiens réalisés

Christophe Barel, Chef de projet senior, ADEME, 30 janvier 2024

Carmen Colle, Entrepreneure dans le secteur du textile (militante pour un entrepreneuriat responsable, social et solidaire), 14 décembre 2024

Pia Imbs, Présidente Eurométropole de Strasbourg, 19 décembre 2024

Anne Sander, Députée européenne, questeur du Parlement Européen, 9 février 2024

Maryline Wilhelm, Conseillère déléguée à l'Economie circulaire, sociale et solidaire, ville de Schiltigheim, 19 janvier 2024

Dossier rédigé par Karine BOUVIER et Amal JRAD